

COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière du mardi 08 octobre 2019

P.V. N°12

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : William PONT

Présents : Mmes Cathy DARDON – Valérie TOMASSONE - MM. Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Michel BRUNET – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Mourath NDAW – Jean PAOLINI - Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO

Excusés : MM Jean Paul PERON – Jean RENZULLI

Assiste à la réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable Administrative)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Mutés supplémentaires
- Information

NEGROLOGIE :

C'est avec une grande tristesse que le District du Var a appris le décès de la belle-sœur de M. Raymond CAZEAUX, membre de la Commission Féminine et Féminisation. En cette pénible circonstance, ils lui présentent ainsi qu'à sa famille leurs plus sincères condoléances.

CORRESPONDANCE

• F.F.F.

- Adressant le 22^{ème} numéro de STADIUM MAG. Noté.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Invitation à la soirée de lancement de la Coupe de la Méditerranée et le tirage au sort du 6^{ème} tour de la Coupe de France qui aura lieu le jeudi 17 octobre 2019.

• CLUBS :

- **SC NANS** : Concernant un problème avec le club de ST ZACHARIE. Noté

- **FLAYOSC AC** : Concernant un problème lors d'un match U12 c. / LORGUES. Noté

- **LA CADIERE** : Muté supplémentaire pour la saison 2019/2020. Le Vice-Président Délégué répondra.

• DIVERS :

- **DDCS DU VAR** : Invitation à une formation sport le vendredi 15 novembre 2019. Noté.

- **M. Jean Claude MARTIN** : Remerciement pour l'envoi de sa carte d'ayant droit. Noté.

INFORMATIONS

RAPPEL du Protocole de la feuille de match informatisée : Si impossibilité de faire la FMI, il faut se servir de FOOT COMPAGNON ou du LISTING papier sorti au préalable ou d'une pièce d'identité et du certificat médical ou de la demande de licence avec certificat médical.

Annulation amende pour FMI manquantes : Le Comité de Direction décide d'annuler toutes les amendes concernant la non utilisation de la feuille de match informatisée jusqu'à la fin septembre.

Concernant les championnats Féminins cette décision sera appliquée jusqu'au 20 octobre 2019 inclus.

CHAMPIONNAT U18 FEMININES : Le Comité de Direction décide la prise en charge des frais d'arbitrage concernant les rencontres U18 F. Ces frais seront réglés par le District du Var pour les rencontres à domicile des clubs varois et par le District de la Côte d'Azur pour les rencontres à domicile des clubs de ce District.

La CTD DAP présente le **bilan de Septembre 2019 et les perspectives d'Octobre 2019** concernant :

1/ Développement et Animation des Pratiques (DAP)

2/ Plan de Performance Fédéral (PPF) : Partie concernant le CTD DAP

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.

>> Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion

Le mercredi 16 octobre 2019

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT